



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 01 juin 2026 à 20 h 30 à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no. 2
Catherine Gagnon, conseiller siège no. 3
Claude Ouellet, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance :

Nancy Boudreault, adjointe administrative
René Dufour, directeur général et greffier-trésorier
Robin Lapointe, responsable des travaux publics

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h30 par madame Nancy St-Pierre.

2 - RÔLE DU PRÉSIDENT ET DROIT DE VOTE

La personne qui préside la séance, soit Madame Nancy St-Pierre, informe le conseil que, **sauf si elle manifeste expressément le désir de le faire**, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil, tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Madame Nancy St-Pierre, **ne votera pas sur les décisions** du conseil, conformément aux dispositions légales applicables.

01-06-2026

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Rôle du président et droit de vote
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal et période de questions
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 mai 2026
 - 4.2 Première période de questions
5. Administration
 - 5.1 Gestion de l'approvisionnement
 - 5.2 Programme d'entente en patrimoine (PEP) – Désignation d'un représentant du CCU au comité d'analyse
 - 5.3 Demande de rencontre du RDSK
 - 5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307-2026 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 5.5 Projet d'acquisition d'une partie de terrain appartenant à la Fabrique de Saint-Joseph-de-Kamouraska
 - 5.6 Avis de motion Règlement 308-2026 - Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la délégation de certains pouvoirs et les règles relatives à l'autorisation des dépenses, incluant l'encadrement de la carte de crédit municipale
 - 5.7 Dépôt du projet de règlement numéro 308-2026

- 5.8 Carte de crédit municipale (information)
- 5.9 Modification de l'heure des séances ordinaires du conseil municipal 2026
- 5.10 Dépôt du bilan PALFIR
- 5.11 Rencontre actualisation des protocoles d'entente entre la municipalité et le CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup
- 5.12 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
- 5.13 Points du maire
- 5.14 Points du D.G.
- 5.15 Points des Comités
- 5.16 Désignation d'un membre du conseil responsable du dossier des loisirs
- 5.17 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
- 6. Dénégement / Nil
- 7. Sécurité publique et civile
 - 7.1 Rencontre Kam-Est
 - 7.2 Projet d'acquisition de génératrices – Mesures d'urgence
 - 7.3 Acquisition de génératrices dans le cadre des mesures d'urgence et de la sécurité civile
 - 7.4 Demande d'aide financière – Acquisition de génératrices pour les mesures d'urgence
- 8. Hygiène du milieu/NIL
- 9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles / NIL
- 10. Urbanisme
 - 10.1 Projets immobiliers
 - 10.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 170 530
 - 10.3 Révision du schéma d'aménagement
 - 10.4 Révision des règlements d'urbanisme par la MRC de Kamouraska
- 11. Voirie
 - 11.1 Entretien du rang 8 – Demande de sablage et mandat à l'inspecteur municipal
 - 11.2 Rencontre municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska et le MTMD
 - 11.3 Travaux de pavages manuels
 - 11.4 Autorisation de signature – Reconstruction du pont du 6e Rang de Bungay
- 12. Comptes à payer (mai 2026)
- 13. Commandites, dons, adhésions et renouvellement / NIL
- 14. Divers
 - 14.1 Suivi de l'ouverture d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska
 - 14.2 Frigo communautaire (autorisation de démarches et d'acquisition)
 - 14.3 Projet KinéNature – Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska
 - 14.4 Fête nationale du Québec
 - 14.5 Fête de la pêche
 - 14.6 Autorisation d'achat – Acquisition de 3 mats pour drapeaux – Tecnima VL
- 15. Correspondance
 - 15.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
- 16. Deuxième période de question
- 17. Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Manon Guérette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-06-2026

4.1 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la **séance ordinaire du 04 mai 2026** a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE

Renaud Ouellet

APPUYÉ DE

Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

4.3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Heure de début : -

Heure de fin : -

Aucun citoyen présent

5- ADMINISTRATION

5.1 Gestion de l'approvisionnement (GA) – Dossier forêt

Une lettre d'intention de la part de la municipalité pour le ministère des Ressources naturelles et des Forêts sera préparée et sera présentée aux conseillers lors de la séance de travail du 06 juillet.

D'autres échanges sont à venir avec en outre la MRC de Kamouraska, le Groupement forestier du Grand Portage et d'autres intervenants.

03-06-2026

5.2 Programme d'entente en patrimoine (PEP) – Désignation d'un représentant du CCU au comité d'analyse

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite participer à la mise en œuvre du Programme d'entente en patrimoine (PEP) en collaboration avec la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la mise en place de ce programme nécessite la participation d'un représentant du comité consultatif d'urbanisme (CCU) au comité d'analyse;

ATTENDU QUE ce comité sera appelé à discuter des modalités du programme, notamment :

- le montant maximal des subventions à accorder;
- les bâtiments visés par le programme;
- les travaux admissibles;
- ainsi que toute autre modalité applicable;

ATTENDU QUE la personne désignée participera à une rencontre prévue au mois de juin 2026 et siégera par la suite au comité d'analyse lors de l'étude des demandes reçues;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE

Michel Bélanger

APPUYÉ DE

Manon Guérette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

DE désigner Mathieu D. Larivière, membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, afin de représenter la municipalité au comité d'analyse du Programme d'entente en patrimoine (PEP);

QUE cette personne soit autorisée à participer aux rencontres de travail relatives à l'élaboration et à l'analyse du programme;

ET QUE la municipalité confirme son intérêt à participer à la mise en œuvre du Programme d'entente en patrimoine dont le lancement est prévu au début de l'année 2027.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 1^{er} juin 2026.

5.3 Demande de rencontre du RDSK

Le conseil est informé de la demande de rencontre du Réseau en développement social du Kamouraska (RDSK) visant à présenter les différentes sphères du développement social soutenues par le réseau ainsi que certaines initiatives réalisées dans les communautés locales.

Cette rencontre permettra également d'échanger avec les élus et les intervenants municipaux sur les enjeux présents dans les milieux et de présenter le RDSK comme levier de collaboration et d'actions concrètes en développement social. Le réseau souhaite tenir cette rencontre lors d'une séance plénière au cours des prochains mois et précise qu'une période d'environ 30 minutes serait requise.

Le RDSK mentionne également que, bien que les 15 municipalités du Kamouraska soient éventuellement rencontrées, les premières rencontres visées concernent les municipalités de Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Gabriel-Lalemant et Mont-Carmel, et demande à ces municipalités de transmettre leurs disponibilités.

DATE PROPOSÉ AU RDSK : 16 juin 20 h 00

04-06-2026

5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307-2026 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Consultation des employés

Le directeur général et greffier-trésorier, René Dufour, a confirmé qu'une consultation des employés avait été effectuée du 12 au 26 mai 2026, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Les employés ont été invités à formuler des commentaires sur le projet de règlement et tous les commentaires reçus ont été pris en considération dans l'élaboration finale du règlement. Annexé au présent procès-verbal ainsi qu'au règlement : **Feuille de consultation des employés Règlement 307-2026 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Attendu que la municipalité doit adopter un Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux conformément à la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**;

Attendu que les modifications législatives introduites par le **Projet de loi 49 du Québec** nécessitent la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le **14 avril 2026** et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Attendu qu'une consultation des employés municipaux a été effectuée conformément aux dispositions de la loi et que ceux-ci ont eu l'occasion de prendre connaissance du projet de règlement et de formuler des commentaires;

Attendu que le conseil juge opportun d'adopter le **Règlement numéro 307-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Pierre-Yves l'Hérault

APPUYÉ DE

Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Que le conseil municipal adopte le **Règlement numéro 307-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;**

Que ce règlement remplace le **Règlement numéro 279-2022** et toute disposition antérieure relative au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

Qu'une copie du règlement soit remise à chaque employé municipal;

Que chaque employé atteste par écrit avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie;

Que le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 1^{er} juin 2026.

5.5 Projet d'acquisition d'une partie de terrain appartenant à la Fabrique de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Le conseil est informé que la municipalité poursuit les démarches qui ont été entreprises auprès de la Fabrique de Saint-Joseph-de-Kamouraska afin d'évaluer la possibilité d'acquérir une partie du lot 6 415 250 situé à l'intérieur du périmètre urbain. Cette démarche vise notamment à permettre le développement de logements abordables, d'infrastructures récréatives et d'espaces communautaires afin de soutenir la vitalité et le développement de la municipalité.

La municipalité souhaite poursuivre les discussions avec le conseil de la Fabrique dans un esprit de collaboration afin d'évaluer les différentes possibilités entourant ce projet.

05-06-2026

5.6 Avis de motion Règlement 308-2026 - Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la délégation de certains pouvoirs et les règles relatives à l'autorisation des dépenses, incluant l'encadrement de la carte de crédit municipale

Avis de motion est donné par **Claude Ouellet**, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement portant le numéro 308-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la délégation de certains pouvoirs et les règles relatives à l'autorisation des dépenses, incluant l'encadrement de la carte de crédit municipale.

Un projet de règlement a été déposé et présenté aux membres du conseil conformément aux dispositions de la loi.

06-06-2026

5.7 Dépôt du projet de règlement numéro 308-2026

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend adopter un règlement remplaçant le règlement 280-2022;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Michel Bélanger

APPUYÉ DE

Manon Guérette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE le conseil municipal procède au dépôt du projet de règlement numéro 308-2026 - Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la

délégation de certains pouvoirs et les règles relatives à l'autorisation des dépenses, incluant l'encadrement de la carte de crédit municipale;

QUE copie du projet de règlement soit versée aux archives municipales.

5.8 Carte de crédit municipale (information)

Le directeur général informe le conseil que le règlement 308-2026 prévoit l'encadrement d'une seule carte de crédit municipale émise au nom du directeur général et greffier-trésorier, utilisée exclusivement à des fins municipales et soumise à un contrôle budgétaire et une reddition de comptes mensuelle.

07-06-2026

5.9 Modification de l'heure des séances ordinaires du conseil municipal 2026

ATTENDU QUE le calendrier des séances publiques du conseil municipal pour l'année 2026 a été adopté par la résolution no 04-11-2025, en date du 10 novembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'heure de début des séances ordinaires du conseil municipal;

ATTENDU QUE cette modification vise à uniformiser et optimiser la tenue des séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Renaud Ouellet

APPUYÉ DE

Pierre-Yves l'Hérault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE l'heure de début des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 soit modifiée de **20 h 30 à 20 h**;

QUE le calendrier des séances publiques du conseil municipal pour l'année 2026, adopté par la résolution no 04-11-2025, soit modifié en conséquence;

QU'un avis public soit donné conformément à la loi.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 1^{er} juin 2026

5.10 Dépôt du bilan PALFIR

Le bilan est déposé sur le nuage pour consultation.

Achats de 4 vélos de BMX et de 3 casques de BMX qui seront loués à prix modique par le Club de BMX Les Lynx du Kamouraska.

Achats de 7 tubes pour la glissade hivernale.

La contribution municipale totale incluant 50% de la TVQ non remboursable est de 376.34 pour des factures totalisant 5 120.93 \$. Le montant accordé par le PALFILR est de 5 000 \$.

5.11 Rencontre actualisation des protocoles d'entente entre la municipalité et le CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Rencontre le 9 juin entre la direction de la municipalité, monsieur René Dufour, madame Nancy Boudreault, madame Nancy St-Pierre, mairesse et madame

Caroline Dufour, monsieur Étienne Michaud, directeur de l'école ainsi que madame Caroline Beaudoin, direction des ressources matérielles du CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup pour l'actualisation des protocoles d'entente à la suite de la rencontre passée dernièrement.

08-06-2026

5.12 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Renaud Ouellet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe ainsi que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE M. René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 1^{er} juin 2026

5.13 Points du maire

Nancy St-Pierre - Présentation des rencontres auxquelles elle a assisté et travaillé à la suite de la rencontre publique du 04 mai 2026 :

- 7 mai rencontre AGA Tourisme Kamouraska à Ste-Hélène
- 19 mai Rencontre avec la préfète a la maison du Kamouraska à La Pocatière
- 20 mai Signature notaire avec René pour servitude
- 20 mai rencontre avec la Régie des matières résiduelles
- 21 mai journée avec les maires à Kamouraska + Cacouna pour la régie et visite de la SEMER et autres centres de trie
- 26 mai à Mont-Carmel journée air protégé
- 27 mai travaille avec l'équipe municipale et Nancy Fortin de la MRC pour le projet de développement domiciliaire
- 27 mai en pm, préparation de la séance publique
- 27 mai en soirée, rencontre association Forestiere du Bas St-Laurent a RDL

5.14 Points du D.G.

- a) Deuxième rencontre avec le comité RH à prévoir - date 16 juin 19 h
- b) Bouchard Service-Conseil – planification rencontre citoyenne date 11 juin 19 h au bureau municipal
- c) Eaux usée – FQM : offre de service reçue (document déposé sur le nuage)
- d) Mise à niveau – automate et compteur

5.15 Points des Comités

- Comité de développement - café : *Catherine Gagnon*

Réunion 11 mai : Ressource pour l'été embauché. Edouard Tourigny. Ouverture du lundi au vendredi. Subvention emploi d'été. Achat de table et de chaise.

Rédition de compte sera demandé par le Conseil municipal pour les années 2024 et 2025.

- Comité de développement - BMX : *Nancy St-Pierre*

BMX sont arrivés et identifiés

Subvention formation (URLS)

- Comité de développement - Loisirs : *Claude Ouellet*

- CCU : *Michel Bélanger*

CCU 11 mai demande de dérogation mineure

- Comité embellissement : *Manon Guérette*

Budget : 1 000\$ pour l'achat de fleurs et plants pour la saison estivale 2026.

-
- Comité Bibliothèque : *Catherine Gagnon*

Rencontre avec M. Bilodeau du Réseau biblio à venir dans les prochaines semaines – en soirée

- Comité RH : *Manon Guérette, Renaud Ouellet, Nancy St-Pierre, René Dufour*

Rencontre planifiée le 16 juin 19 h

- Comité Bâtiments : *Renaud Ouellet, Pierre-Yves L'Hérault*

Rencontre prévue le 1 juillet 9 h avec Mme Nancy Fortin

- Sécurité publique : *Claude Ouellet*

Formation sécurité civile à St-André le 9 juin à 18 h 30

09-06-2026

5.16 Désignation d'un membre du conseil responsable du dossier des loisirs

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite favoriser le développement des loisirs et des activités communautaires sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs n'est actuellement plus actif et que la Municipalité désire entreprendre des démarches afin de le remettre sur pied;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal afin d'assurer le suivi des dossiers liés aux loisirs et agir à titre de représentant du conseil dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Catherine Gagnon

APPUYÉ DE

Michel Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE le conseil municipal désigne **M. Claude Ouellet**, conseiller, à titre de membre du conseil responsable du dossier des loisirs de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

QUE cette personne soit mandatée pour participer aux démarches entourant la remise sur pied du Comité des loisirs ainsi que pour assurer le suivi des activités et projets liés aux loisirs au sein de la municipalité.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 1^{er} juin 2026

5.17 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

Courriel reçu de l'ADMQ concernant une démarche entreprise par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement au projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles (REA).

La FQM invite les municipalités à adopter une résolution demandant au gouvernement de revoir certains éléments du projet de règlement qui pourraient avoir des impacts sur la gestion du territoire et les pouvoirs municipaux en matière de protection des ressources et de l'environnement.

Les membres du conseil souhaitent obtenir des précisions additionnelles sur les impacts du projet de règlement avant de se prononcer sur la résolution

proposée. Il est convenu de solliciter des informations complémentaires auprès de Mme Catherine Langlois, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Kamouraska.

L'étude de ce dossier est reportée à une séance ultérieure.

6. DÉNEIGEMENT / NIL

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

7.1 Rencontre Kam-Est

Le dossier de la sécurité public par Kam-Est est en discussion entre les municipalités membres de l'organisation. Une orientation devrait être prise en septembre.

Dépôt des états financiers cette semaine.

Dossier formation des pompiers est en cours de travail auprès de la MRC.

7.2 Projet d'acquisition de génératrices – Mesures d'urgence

Le conseil municipal discute de la nécessité de renforcer les mesures d'urgence municipales afin d'assurer la sécurité de la population lors de pannes électriques prolongées ou de situations de sinistre. Les membres du conseil évaluent ainsi l'acquisition de deux génératrices destinées à alimenter le bureau municipal et l'église, lesquels constituent des bâtiments stratégiques pour le maintien des services essentiels et l'accueil des citoyens en situation d'urgence.

Le conseil souligne également l'enjeu important lié à l'approvisionnement en eau potable sur le territoire, considérant que les résidences de la municipalité sont alimentées par des puits privés nécessitant de l'électricité pour le fonctionnement des pompes. Une panne de courant prolongée pourrait donc priver plusieurs citoyens d'un accès à l'eau potable.

Le projet vise notamment à assurer la continuité des communications, du chauffage, de l'éclairage et des opérations municipales essentielles, tout en permettant à la Municipalité de disposer d'infrastructures sécuritaires et fonctionnelles pour soutenir la population en cas de mesures d'urgence.

10-06-2026

7.3 Acquisition de génératrices dans le cadre des mesures d'urgence et de la sécurité civile

ATTENDU QUE la Municipalité a la responsabilité d'assurer la protection des personnes et des biens sur son territoire lors de situations d'urgence;

ATTENDU QUE les épisodes de pannes électriques prolongées sont susceptibles de compromettre la sécurité des citoyens, les communications ainsi que le maintien des services essentiels;

ATTENDU QUE le bureau municipal constitue un centre névralgique pour la coordination des opérations municipales et des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE l'église peut être utilisée comme lieu de rassemblement, de réconfort ou d'hébergement temporaire pour les citoyens en situation d'urgence;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère nécessaire de doter ces bâtiments d'une alimentation électrique autonome afin d'assurer la continuité des opérations essentielles lors de sinistres ou de pannes majeures;

ATTENDU QUE cette acquisition s'inscrit dans les objectifs municipaux en matière de sécurité civile, de préparation aux sinistres et de résilience des infrastructures essentielles;

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues et analysées par la Municipalité le 1er juin 2026;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Génératrices Beaumont Inc. répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Pierre-Yves l'Hérault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska procède à l'acquisition de deux génératrices destinées à alimenter le bureau municipal et l'église lors de situations d'urgence ou de pannes électriques prolongées;

QUE le contrat soit accordé à Génératrices Beaumont Inc., conformément à la soumission déposée le 1er juin 2026;

QUE cette dépense soit effectuée dans le cadre des mesures municipales de sécurité civile et du maintien des services essentiels à la population;

QUE M. René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition;

QUE la Municipalité poursuive les démarches visant à obtenir toute aide financière ou tout programme gouvernemental applicable à ce projet.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 1er juin 2026.

11-06-2026

7.4 Demande d'aide financière – Acquisition de génératrices pour les mesures d'urgence

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer sa capacité de réponse en situation d'urgence et assurer la continuité des services essentiels lors de pannes électriques prolongées;

ATTENDU QUE le bureau municipal et l'église sont identifiés comme des bâtiments stratégiques pouvant servir à la coordination des mesures d'urgence et à l'accueil temporaire de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité projette l'acquisition de deux génératrices afin de maintenir l'alimentation électrique de ces infrastructures essentielles en cas de sinistre;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans une démarche de sécurité civile, de protection des citoyens et de résilience des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE des programmes d'aide financière gouvernementaux peuvent être disponibles pour soutenir les municipalités dans l'amélioration de leurs infrastructures de mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Renaud Ouellet

APPUYÉ DE

Claude Ouellet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès des programmes gouvernementaux ou organismes compétents afin de soutenir l'acquisition de deux génératrices destinées au bureau municipal et à l'église;

QUE la Municipalité confirme que ce projet vise directement l'amélioration des mesures de sécurité civile et la continuité des services essentiels à la population;

QUE M. René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer et déposer, pour et au nom de la Municipalité, toute demande d'aide financière ainsi que tout document requis à cette fin;

QUE la Municipalité s'engage, le cas échéant, à assumer la part de financement qui ne serait pas couverte par les programmes d'aide.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 1er juin 2026.

8. HYGIÈNE DU MILIEU/NIL

9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES/NIL

10. URBANISME

10.1 Projets immobiliers

Une rencontre a eu lieu le 27 mai à 9 h 30 au bureau municipal avec Mme Nancy Fortin, Chargé de projet en habitation à la MRC de Kamouraska, Mme Nancy St-Pierre et l'équipe municipale.

Rencontre prévue le 1er juillet avec le Comité bâtiment, les conseillers Renaud Ouellet, Pierre-Yves L'Hérault, Nancy St-Pierre, Claude Ouellet, l'équipe municipale, René Dufour, Francine Anne Lincourt, Robin Lapointe et Nancy Fortin, chargé de projet en habitation à la MRC de Kamouraska

Dossier sur le nuage pour consultation des documents.

12-06-2026

10.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 170 530

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 5 170 530 du cadastre du Québec, matricule 6875-67-5012-0-000-0000, situé à Saint-Joseph-de-Kamouraska;

ATTENDU QUE la demande vise la construction d'un silo bunker d'une dimension de 33,99 mètres par 20,22 mètres;

ATTENDU QUE le projet prévoit une implantation à 1,9 mètre de la limite latérale de propriété à son point le plus rapproché, alors que la réglementation municipale prévoit une marge de recul latérale minimale de 4 mètres;

ATTENDU QUE la demande crée une dérogation de 2,1 mètres au point le plus rapproché de la limite latérale;

ATTENDU QUE cette marge de 1,9 mètre ne s'applique pas sur toute la longueur du bâtiment projeté;

ATTENDU QUE le terrain voisin est constitué d'un boisé situé en zone agricole;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution CCU-2026-002 adoptée le 11 mai 2026, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été dûment publié conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE

Pierre-Yves l'Hérault

APPUYÉ DE

Claude Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant le lot 5 170 530 afin de permettre la construction d'un silo bunker avec une marge de recul latérale minimale de 1,9 mètre à son point le plus rapproché de la limite de propriété latérale, contrairement à la marge minimale de 4 mètres prévue à la réglementation municipale.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 1er juin 2026.

10.3 Révision du schéma d'aménagement

La MRC vise les mois de septembre-octobre pour le dépôt d'une demande de changement d'affectation au CM pour St-Jospeh-de-Kamouraska, rendant la zone en affectation villégiature plutôt qu'en affectation forestière afin de permettre des résidences permanentes. - Résolution officielle à faire à l'unanimité

10.4 Révision des règlements d'urbanisme par la MRC de Kamouraska

Rencontre prévue le 4 juin avec Mme Catherine Langlois, directrice générale, greffière-trésorière, à la MRC de Kamouraska, pour la révision des règlements d'urbanisme par la MRC (administration des permis et certificats, construction, lotissement et zonage). Cette révision fait suite à l'adoption de règlements dans la dernière année qui ne correspondait pas tout à fait aux besoins de la municipalité. La révision viendra donc corriger les lacunes rencontrées et proposer des règlements plus actualisés en fonction des besoins.

Résumé des préoccupations du conseil municipal concernant l'avancement du projet de développement domiciliaire

Les membres du conseil municipal souhaitent exprimer leur préoccupation quant à l'avancement du projet de développement domiciliaire de la municipalité. Bien qu'ils reconnaissent la complexité des démarches associées à ce type de projet, les élus constatent que certaines étapes doivent être reprises, ce qui entraîne des délais supplémentaires et retarde la concrétisation du projet.

11. VOIRIE

13-06-2026

11.1 Entretien du rang 8 – Demande de sablage et mandat à l'inspecteur municipal

Matricule 7370-26-0275.00-0000 demande à la municipalité de fournir du matériel de sablage pour le Rang 8 afin d'améliorer l'état du chemin menant à son érablière située au 280, Rang 8.

Il mentionne avoir investi considérablement dans l'exploitation de l'érablière au cours des dernières années, ce qui a permis d'augmenter la production de façon importante. Considérant la fréquentation régulière du site, il souhaite que le chemin demeure carrossable pour les voyages des véhicules.

La demande vise environ 2 km de chemin et nécessiterait minimalement cinq voyages de sable (camions 10 roues) pour l'été 2026. 14.5 \$ / tonne environ 711 \$ pour 4 voyages.

Il souligne également qu'aucun sable n'aurait été fourni à l'été 2025. Il indique avoir lui-même comblé les trous avec son propre matériel avant la visite de l'inspecteur municipal et juge déplorable d'avoir à fournir lui-même du sable pour l'entretien d'un rang municipal.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du matricule 7370-26-0275.00-0000 a transmis une demande à la municipalité concernant l'entretien du Rang 8 et l'ajout de matériel de sablage afin d'améliorer l'accès à son érablière située au 280, Rang 8;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance d'assurer un entretien adéquat et sécuritaire des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications doivent être effectuées afin d'évaluer les besoins réels en matière d'entretien du secteur concerné;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE

Renaud Ouellet

APPUYÉ DE

Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal mandate le responsable des travaux publics afin de procéder à l'évaluation de l'état du Rang 8 visé par la demande associée au matricule **7370-26-0275.00-0000** et de déterminer les travaux d'entretien requis, incluant la quantité de matériel granulaire nécessaire;

QUE le conseil autorise, sur recommandation du responsable des travaux publics, l'ajout de matériel de sablage ou de gravier pour la saison estivale 2026, selon les besoins établis et les budgets disponibles;

QUE la direction générale, assurée par M. René Dufour, soit autorisée à coordonner les suivis administratifs et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 1er juin 2026.

11.2 Rencontre municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska et le MTMD

Rencontre TEAMS le 10 juin avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant les conclusions de l'analyse de la demande d'étude de sécurité à l'intersection de la route de l'Église et de la rue Principale, ainsi que les recommandations du Ministère. (Résolution 11-12-2024 déposé sur le nuage). Le suivis de cette rencontre sera transmis aux membres du conseil lors de la séance de juillet.

11.3 Travaux de pavages manuels

Comme prévu lors du dépôt du budget 2026, les travaux de réparation manuelle de pavage réalisés par Pavage Réparation Francoeur inc. ont débuté le 22 mai et terminé le 28 mai.

Les travaux de pavage effectués au printemps offrent généralement une meilleure qualité et une plus grande durabilité.

14-06-2026

11.4 Autorisation de signature – Reconstruction du pont du 6e Rang de Bungay

Le directeur général informe le conseil qu'une demande a été reçue de M. Francis Tremblay, a.g. au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Direction de la coordination et des relations avec le milieu, module arpentage, concernant les démarches liées à la reconstruction du pont surplombant la rivière du Loup sur le 6e Rang de Bungay.

Dans le cadre du projet, certaines parties du chemin actuel seront conservées dans la nouvelle emprise tandis que des parcelles résiduelles feront l'objet d'une fermeture de chemin et d'une rétrocession aux propriétaires concernés. Une autorisation municipale est requise afin de permettre la signature des documents nécessaires à l'immatriculation de ces parties de route.

ATTENDU QUE des travaux de reconstruction du pont surplombant la rivière du Loup sont prévus sur le 6e Rang de Bungay;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, certaines parcelles résiduelles de l'actuelle emprise routière seront sujettes à une fermeture de chemin et à une rétrocession aux propriétaires concernés;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable requiert une autorisation municipale afin de permettre la signature des documents nécessaires à l'immatriculation de ces parties de route;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Renaud Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise **Mme Nancy St-Pierre, mairesse**, ainsi que **M. René Dufour, directeur général et greffier-trésorier**, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis relativement à l'immatriculation, la fermeture de chemin, la rétrocession et toute autre démarche nécessaire en lien avec le projet de reconstruction du pont du 6e Rang de Bungay.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 1er juin 2026.

15-06-2026

12. COMPTES À PAYER (pour le mois de mai 2026)

SUR PROPOSITION DE

Renaud Ouellet

APPUYÉ DE

Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE les comptes à payer pour le mois de mai 2026 soient approuvés pour un montant de 126 242.37 \$;

QUE les comptes incompressibles s'élèvent à 3 094.81 \$.

Le montant de la marge de crédit s'élève à : 0 \$

13. COMMANDITES. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT - NIL

14. DIVERS

14.1 Suivi de l'ouverture d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska

Aucun avancement dans le dossier.

16-06-2026

14.2 Frigo communautaire (autorisation de démarches et d'acquisition)

Une citoyenne a transmis une proposition à la municipalité concernant la mise en place d'un frigo communautaire. Ce projet viserait à offrir un espace accessible où les citoyens pourraient déposer des aliments encore consommables qu'ils ne souhaitent pas conserver, afin que d'autres puissent en bénéficier. L'initiative a pour objectifs de réduire le gaspillage alimentaire et de favoriser l'entraide et la solidarité au sein de la communauté, notamment dans un contexte de hausse du coût de la vie. La citoyenne sollicite l'avis de la municipalité et souhaite explorer la possibilité de mettre en œuvre ce projet.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition citoyenne visant l'implantation d'un frigo communautaire sur son territoire;

ATTENDU QUE ce projet vise à réduire le gaspillage alimentaire et à favoriser l'entraide et la solidarité au sein de la communauté;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à la mise en œuvre du projet dans une perspective de développement social et communautaire;

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE la municipalité autorise le directeur général, M. René Dufour, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation d'un projet de frigo communautaire, incluant la planification, la coordination et les consultations requises;

QUE la municipalité autorise l'acquisition d'un frigo et des équipements nécessaires à son fonctionnement, ainsi que les dépenses associées, conformément aux règles d'approvisionnement en vigueur;

QUE le directeur général soit autorisé à identifier et aménager un emplacement approprié sur un terrain ou bâtiment municipal, le cas échéant;

QUE le directeur général soit autorisé à conclure toute entente jugée nécessaire avec un organisme communautaire ou un partenaire afin d'assurer la gestion et l'opération du frigo communautaire;

QUE les dépenses relatives à ce projet soient imputées au budget municipal.

ADOPTÉE À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA, CE 1ER JUIN 2026.

14.3 Projet KinéNature – Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska

Le conseil est informé de la tenue du projet KinéNature, une activité organisée par l'Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska visant à promouvoir un mode de vie actif et le vieillissement en santé auprès des personnes âgées. Les ateliers gratuits se dérouleront du 4 juin au 16 juillet 2026 à Saint-Joseph-de-Kamouraska et comprendront notamment des activités de marche, de randonnée, d'équilibre et de sensibilisation à la santé physique et mentale.

L'organisme sollicite la collaboration de la municipalité pour l'accès à une salle au besoin ainsi que pour la diffusion de l'information dans les outils de communication municipaux.

14.4 Fête nationale du Québec

Une aide financière de 2 375.14 \$ a été accordée à la municipalité pour l'organisation de la Fête nationale du Québec par la SNEQ.

Une aide financière de 750 \$ a été accordée à la municipalité pour l'organisation de la Fête nationale du Québec par Desjardins, Caisse Centre-Est-du-Kamouraska.

Pour ces deux aides financières, la municipalité a accepté divers éléments de rayonnement.

14.5 Fête de la pêche

Le conseil est informé de la tenue de la Fête de la pêche du 6 juin 2026 organisée par le Comité de développement de Sainte-Hélène-de-Kamouraska en collaboration avec la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska. La municipalité contribuera financièrement au montant de 150 \$ pour les frais liés à la toilette ainsi qu'à l'achat de deux ensembles de pêche.

Les participants de moins de 18 ans recevront un permis de pêche s'ils n'en possèdent pas déjà. L'organisation fournira une quantité limitée de matériel de pêche ainsi que les vers, et des prix de présence seront remis lors de l'activité. La municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska collaborera également au niveau logistique et de la sécurité sur le site.

17-06-2026

14.6 Autorisation d'achat – Acquisition de 3 mats pour drapeaux – Tecnima VL

M. Claude Ouellet, conseiller au siège no 4, ayant déclaré son intérêt dans ce dossier, s'est retiré des délibérations et n'a participé ni aux discussions ni au vote relativement à la présente résolution.

ATTENDU QUE les mâts à drapeaux actuellement installés ont été emportés et endommagés lors de grands vents;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à leur remplacement afin de maintenir l'affichage des drapeaux municipaux et gouvernementaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Tecnima VL inc., datée du **3 mai 2026**, pour la fourniture de trois (3) mâts en aluminium et des bases de béton;

ATTENDU QUE le transport des équipements sera assuré par la Municipalité par l'entremise d'une entreprise locale, permettant ainsi une réduction des coûts;

ATTENDU QUE la Municipalité désire également faire l'acquisition d'un drapeau du Québec et d'un drapeau du Canada auprès du même fournisseur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Bélanger

APPUYÉ PAR Manon Guérette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'acquisition de trois (3) mâts pour drapeaux auprès de Tecnima VL inc., conformément à la soumission no 11873 datée du **3 mai 2026**, pour un montant de **7 155,00 \$**, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER également l'achat d'un drapeau du Québec et d'un drapeau du Canada, lesquels seront facturés à la Municipalité selon les prix indiqués par le fournisseur;

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution;

ET QUE les sommes nécessaires soient prises à même le budget prévu à cette fin.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 1er juin 2026.

15. CORRESPONDANCE

15.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité dépose la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil municipal. Celle-ci est consignée au registre de correspondance tenu par la municipalité. Le conseil en prend acte.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Heure de début : -

Heure de fin : -

Aucun citoyen n'assiste à la séance

18-06-2026

17. Clôture de la séance

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée à 22 h 02.

Nancy St-Pierre
Mairesse

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier